

pdfcrowd.com

Daniel Laurent s'est engagé avec l'agence Maison familiale de Carcassonne il y a 5ans. Il ne peut toujours pas habiter sa maison. proximité de la voie du Champ-Mathieu. Les coffrets d'assainissement étaient restés devant la porte du garage plus de deux semaines après la remise des clefs, et entre-temps, la

maison neuve avait révélé d'autres problèmes, dont le chauffage.

Dans les jours qui ont suivi la parution de cet article, le constructeur, Maison Familiale, une marque du groupe Geoxia, est intervenu. Deux radiateurs rayonnants ont été installés, comme le stipulait le contrat, ainsi qu'un mitigeur de douche, refusé auparavant. Les finitions des toilettes ont été faites et aux dernières nouvelles, les imperfections de l'escalier et du sol de l'étage devaient faire l'objet de nouveaux travaux.

Un petit coup de pouce médiatique que Daniel Laurent, du Béthunois (Houdain) n'aura malheureusement pas eu. Son histoire a débuté il y a 5 ans lorsqu'il a acheté un terrain dans le sud de la France. Il a dernièrement fait appel d'un premier procès, et devrait être fixé cet été.

Sa soeur habite juste au-dessus de Carcassonne. Il comptait la rejoindre. En 2006, le choix d'un constructeur local s'impose. « Je ne voulais pas opter pour un petit entrepreneur. » Il en a donc choisi un avec pignon sur rue, et même une agence en ville et une plate-forme de construction à proximité : Maison Familiale. « Geoxia, premier constructeur de France, c'était rassurant », lâche-t-il aujourd'hui d'un ton amère. Depuis, les deux sites sont fermés.

Aucun chauffage

Fin 2006, le chantier débute. « J'y descendais tous les mois. » Suffisant pour s'apercevoir, vers la fin du chantier, que le chauffage (panneaux rayonnants et convecteurs) n'était pas posé. « Je voyais bien des câbles qui sortaient, mais pas ceux destinés au chauffage . » Daniel Laurent refuse de récupérer les clefs plusieurs fois mais, sous l'insistance du constructeur - qui doit payer des pénalités de retard -, il finit par les accepter, avec 62 jours de délai supplémentaire, en juillet 2007. « La directrice régionale s'est mise en colère et m'a écrit que les réparations étaient en cours. Et puis plus rien. À partir du moment où j'ai récupéré les clefs, ils sont devenus injoignables. » L'Houdinois a fait appel à un huissier pour dresser un constat, en janvier 2008. Car la



1°C le matin | 8°C après-midi



Vos Reactions

17/04/2012 à 09h35

Brook24 : Une manifestation de soutien à la recherche de Gérald...

17/04/2012 à 09h31 Rodolphe : Une élection présidentielle ce n'est pas une immense...

17/04/2012 à 09h31

Wima: Petite rectification, la bonne adresse du site est : www.bijoux-boulonnais.com

17/04/2012 à 09h31 Transpole59 : DAVID59 Je suis controleur ,sache que les controleurs...

17/04/2012 à 09h31 Erick 62790 : Voter pour \$arkozy ne vous empêche pas d'être...



En images



maison présentait un grand nombre de défauts : des prises ne fonctionnant pas, aucune poignée extérieure aux portes-fenêtres, des problèmes de carrelage, finitions du placo bâclées voire inexistantes, des portes défectueuses... Bref, le tout est chiffré à 5 800 E - sans compter le vol des appareils électroménagers qu'il avait temporairement stockés sur place. Or, les 5 % retenus sur la construction atteignent 5 100 E. « Ils ont donc fini par me faire une proposition de transaction pour me dire qu'ils s'asseyaient sur les 5 %, avec obligation de me taire. » Il l'a refusée.

Le tribunal a condamné Maison familiale, pour tous les défauts apparents, mais pas pour le chauffage, qui entre théoriquement dans les 95 % de règlement, et non dans les derniers 5 %. Le jugement paraît d'autant plus inadapté que Geoxia doit verser à Daniel Laurent la somme de 3 472 E au titre des travaux de reprise. Le Nordiste a fait appel. Par courriers interposés, il se heurte à la mauvaise foi sans limites du constructeur. Mais il ne cèdera pas. « Il est certain que tout le monde n'a pas les moyens financiers et horaires de faire toutes ces démarches », reconnaît ce retraité de 70 ans en confirmant les propos de Daniel Vennetier, président de l'association AAMOI (Aide au maître d'ouvrage individuel) qui a suivi le cas de l'Annezinoise. Ce dernier déclarait que « les constructeurs violent la loi dans tous les sens en se disant que peu de gens iront en justice. » •

C. W.



🛛 🚳 🚾 🚼 🛛 S'abonner : 🔝 🛨 💁 🗔 🚳



Tout savoir sur l'élection présidentielle 2012



- Présidentielle : de Wazemmes à Lille-Sud, envies de débat, envies de colères
- Abstention, piège à scrutin
- François Hollande : « Une élection présidentielle, ce n'est pas une manifestation ! » » accédez à ce dossier

Dossier spécial

Tout savoir sur le Carnaval de Dunkerque



- Carnaval de Cassel : Reuze papa et maman ont valsé avec le plus grand géant d'Europe (VIDÉO)
- Les carnavaleux ont réveillé Cassel (VIDÉO)
- Pitgam : il y a le ciel, les grillades et la bande
 » accédez à ce dossier



Petites Annonces

Toutes nos annonces :

- Immobilier
- Automobile
- Emploi
- Stages
- Annonces Tourisme
- Bonnes Affaires
- Annonces Légales
- Affaires et Commerces
- Avis de décès

LA VOIX DU NORD

Boutique | Spectacles



Porte ouverte ce WE 64 rue de la Croix à Tilques, samedi 10 et dimanche 11 mars, 10h-12h et 14h-18h Plus de renseignements

open in browser PRO version Are you a developer? Try out the HTML to PDF API